



Association conflit d'intérêt

Par Johanna

Bonjour,

Nous souhaitons avec mon époux créer un association pour une SAP sous la loi 1901 et créer une micro entreprise pour y faire l'animation.

Est-ce possible que l'association m'emploie en tant que sous-traitant avec la micro-entreprise sachant que je serais salarié dans avec la SAP?

Est-ce qu'il y a un conflit d'intérêt?

Merci pour votre aide

Johanna

Par Indigo

Bonjour Johanna

J'espère qu'en ouvrant le lien suivant vous aurez réponse à vos interrogations.,

<https://www.legalplace.fr/guides/auto-entrepreneur/>

Cordialement,

P.S.

Si vous avez des questions, vous pourrez lire in fine.

Vous pouvez contacter notre service client directement sur notre plateforme : <https://www.legalplace.fr/contact/>.